



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.4.2
28 novembre 2018
Français
Original: Anglais

3^e Réunion des Signataires
Monaco, 10 – 14 décembre 2018
Point 4 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROGRAMME DE LA RÉUNION

(Préparé par le Secrétariat)

Calendrier

Time	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday
8:00					
8:30	8:15-9:30 Inscription sur place	8:15-9:00 Inscription sur place	8:15-9:00 Inscription sur place	8:15-9:00 Inscription sur place	8:15-9:00 Inscription sur place
9:00		9.00 - 12.15	9.00 - 12.15	9.00 - 12.15	9.00 - 14.00
9:30	9.30 - 12.45	9. Amendement de l'Annexe 1 14. Comité consultatif 17. Questions administratives et budgétaires	15. Partenariats et coopération 13. Renforcement des capacités 12. Communication et sensibilisation Cérémonie de signature	<i>Poursuite des discussions:</i> - Reprendre les points restants de l'ordre du jour - Rapports des groupes de travail	Poursuite des discussions: - Rapports des groupes de travail - Décisions 20. Questions diverses 21. Clôture
10:00	1. Ouverture				
10:30	2. Règlement intérieur				
11:00	3. Election des membres du Bureau				
11:30	4. Ordre du jour et programme				
12:00	5. Admission des observateurs				
12:30	7. Rapports				
13:00	Déjeuner 13.00-14.00 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	Déjeuner 12.30-13.30 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	Déjeuner 12.30-13.30 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	Déjeuner 12.30-13.30 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	Clôture anticipée (vers 14 heures)
13:30					
14:00					
14:30	14.15-17.30	14.15-17.30	14.15-17.30	14.15-17.30	
15:00	14.45-18.00	16. Programme de travail 10. Mesures de conservation 11. Collaboration avec les ORGP	18. Examen de la performance et de l'Annexe 1 Poursuite des discussions: - Reprendre les points restants de l'ordre du jour - Rapports des groupes de travail	<i>Poursuite des discussions:</i> - Reprendre les points restants de l'ordre du jour - Rapports des groupes de travail	
15:30	7. Rapports				
16:00	8. Rapports nationaux 9. Amendement de l'Annexe 1				
16:30	Orateur: Pierre Frola Plongeur apnéiste monégasque Ecole Bleue				
17:00					
17:30					
18:00	18.30 - 22.00	17:45 - 18:45 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	17:45 - 18:45 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	17:45 - 18:45 Evénements parallèles Groupes de travail (à confirmer)	
22:00	Réception				

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
Inscription		
<p>1. Ouverture de la réunion</p> <p>Allocutions de bienvenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Melanie Virtue (CMS) - Mme. Isabelle Rosabrunetto (Directeur Général, Département des Relations Exterieures et de la Cooperation, Monaco) - M. Robert Calcagno (Directeur du Musée océanographique de Monaco) <p>Le Secrétariat présidera la réunion jusqu'à l'élection des membres du Bureau.</p>	<i>Pas de document</i>	
2. Règlement intérieur		
<p>Le Secrétariat présentera le document 2.1 « Règlement intérieur », que la MOS2 est convenue de soumettre à la MOS3 pour adoption, conformément au paragraphe 21 du MdE. La règle 12 concernant un « Quorum » et la règle 15 relative à la « Prise de décision » ont maintenues avec des options entre crochets. Concernant la « Prise de décision », le Secrétariat propose que la MOS3 soit guidée par le paragraphe 18 du MdE (Inf.3). Concernant un « Quorum », le Secrétariat propose que la MOS3 soit guidée par la règle 30 du Règlement intérieur adopté à la fois par la MOS 1 et la MOS2 (Inf.4).</p>	<p>Doc.2.1 Inf.3 Inf.4</p>	<p>Prendre note du Règlement intérieur joint au document 2.1, qui s'applique jusqu'à ce qu'il soit amendé ou que de nouvelles règles soient adoptées.</p> <p>Convenir que le texte cité dans les paragraphes 4 et 5 du document 2.1 s'applique à cette réunion, à la place du texte entre crochets des règles 12 et 15.</p>
3. Élection des membres du Bureau		
<p>Les Signataires éliront le Président et le Vice-Président de la Réunion parmi les délégués présents en conformité avec la règle 10 du Règlement intérieur. Ce faisant, les Signataires devront assurer un juste équilibre géographique.</p>		<p>Élire le Président et le Vice-Président de la Réunion parmi les Signataires présents.</p>
4. Ordre du jour et programme de la Réunion		
4.1 Ordre du jour provisoire et liste des documents	<p>Doc.4.1/Rev.2</p>	<p>Examiner le document « Ordre du jour provisoire et liste</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>4.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la Réunion Le Président présentera l'« Ordre du jour provisoire et la liste des documents » ainsi que l'« Ordre du jour provisoire annoté ».</p>	<p>Doc.4.2</p>	<p>des documents » et examiner et adopter le document « Ordre du jour provisoire annoté et programme de la Réunion ».</p>
<p>5. Comité des pouvoirs</p>		
<p>Il est demandé aux Signataires d'établir un Comité des pouvoirs en conformité avec la règle 8 (4) du Règlement intérieur, qui devrait être composé d'au moins un Signataire de chaque région présent. Il validera les pouvoirs approuvés et, en consultation avec le Secrétariat et le Président ou le Vice-Président, fera rapport à la MOS sur les résultats de l'évaluation du Comité des pouvoirs pour approbation finale. Dans l'attente d'une décision approuvant leurs pouvoirs, les délégués peuvent participer à la réunion mais pas à la prise de décision.</p>	<p><i>Pas de document</i></p>	<p>Établir un Comité des pouvoirs comprenant un représentant de chaque région (Afrique ; Asie ; Amérique du Nord ; Europe ; Océanie ; et Amérique du Sud, centrale et Caraïbes).</p>
<p>6. Admission des observateurs</p>		
<p>La Réunion prendra note de la liste des observateurs comprenant des représentants des États de l'aire de répartition non-Signataires, des OIG et des ONG internationales et nationales en tant qu'observateurs. Le document 6.1/Rev.1 comprend une liste des observateurs inscrits à la date du 28 novembre 2018.</p>	<p>Doc.6.1/Rev.1</p>	<p>Étudier la liste des observateurs inscrits et admettre les observateurs présents à la réunion conformément à la règle 6(1) du Règlement intérieur.</p>
<p>7. Rapports</p>		
<p>7.1 Rapport du Secrétariat Le Secrétariat rendra compte des faits récents survenus et des activités menées depuis la MOS2.</p>	<p>Doc.7.1</p>	<p>Prendre note du rapport et fournir des orientations au Secrétariat le cas échéant.</p>
<p>7.2 Rapports des Signataires et des partenaires coopérants Les rapports nationaux des Signataires et des partenaires coopérants ont été publiés sur le site Web de la réunion. Il n'est pas prévu de présentations détaillées des activités nationales. Toutefois, les Signataires et les partenaires coopérants qui souhaiteraient partager des nouvelles à ce moment de la réunion sont invités à le faire.</p>	<p>Voir les rapports nationaux. Inf.16a-d (CP)</p>	

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>7.3 Rapport du Comité consultatif</p> <p>Le Président du Comité consultatif présentera le document 7.3 « Rapport du Comité consultatif » qui comprend aussi les activités entreprises par le Groupe de travail sur la conservation.</p>	<p>Doc.7.3</p> <p>Inf.6 Inf.7 Inf.17 Inf.18</p>	<p>Prendre note du rapport et fournir des orientations au Comité consultatif le cas échéant.</p>
<p>7.4 Rapport du Groupe de travail intersessions</p> <p>Les co-présidents du Groupe de travail intersessions feront rapport sur les travaux du Groupe relatifs au développement du « Projet de stratégie de communication et de sensibilisation » qui figure comme Doc.12.1. Le document lui-même sera présenté au point 12 de l'ordre du jour.</p>	<p><i>Pas de document</i></p>	<p>Prendre note du rapport et fournir des orientations au Groupe de travail intersessions le cas échéant.</p>
<p>8. Rapports nationaux</p>		
<p>8.1 Analyse des rapports nationaux</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 8.1 qui contient une analyse des rapports nationaux soumis par les Signataires.</p>	<p>Doc.8.1</p>	<p>Prendre note du rapport et fournir des orientations au Secrétariat le cas échéant.</p>
<p>9. Amendement de l'Annexe 1</p>		
<p>9.1 Amendement de l'Annexe 1 du MdE Requins</p> <p>Ce document sera composé de trois parties distinctes.</p> <p><u>Partie 1:</u></p> <p>Le Secrétariat présentera huit propositions pour l'inscription de neuf espèces à l'Annexe 1 du MdE. Cinq espèces concernées ont été nouvellement inscrites aux Annexes de la CMS à la COP12 de la CMS en 2017. Elles sont présentées pour examen en conformité avec le résultat 1.4 de la MOS1. Quatre espèces supplémentaires ont été proposées directement à la MOS3 Requins par les Signataires.</p> <p>Les auteurs des propositions présents à la réunion seront invités à présenter leurs propositions.</p> <p>Le Président du Comité consultatif présentera ensuite l'évaluation de ces</p>	<p>Doc.9.1/Rev.1 (Annexes 1 et 2)</p> <p><u>Propositions de la CMS:</u> UNEP/CMS/COP12/.. Doc.25.1.21/Rev.1 Doc.25.1.22/Rev.1 Doc.25.1.23 Doc.25.1.24 (a) Doc.25.1.24 (b) Doc.25.1.24 (c)/Rev.1 Doc.25.1.24 (d)/Rev.1 Doc.25.1.25/Rev.2</p> <p><u>Propositions du MdE:</u> CMS/Sharks/MOS3/.. Doc.9.1.1/Rev.1 Doc.9.1.2</p>	<p><u>Partie 1 :</u></p> <p>Examiner les propositions d'amendements à l'Annexe 1 ;</p> <p>Prendre note des recommandations et commentaires fournis par le Comité consultatif, présentés en Annexes 1 et 2 du document 9.1/Rev.1 ;</p> <p>Prendre une décision relative aux espèces proposées pour inscription à l'Annexe 1 du MdE.</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
propositions par la deuxième réunion du Comité consultatif.	Doc.9.1.3	
<p><u>Partie 2:</u></p> <p>Le Secrétariat présentera les recommandations du CC2 sur les critères d'inscription d'espèces à l'Annexe 1 du MdE telles que figurant à l'Annexe 1 du document 9.1/Rev.1 et un projet de modifications du document CMS/Sharks/Outcome 1.4 « Modification de l'Annexe 1 du MdE » tel que figurant dans le document 9.1/Annexe 3.</p>	<p>Doc.9.1/Rev.1 (Annex 1 and 3)</p>	<p><u>Partie 2 :</u></p> <p>Examiner les recommandations du Comité consultatif sur la spécification des critères d'inscription fournis en Annexe 1 et prendre une décision sur l'amendement du document 1.4 « Modification de l'Annexe 1 du MdE » comme proposé par le Secrétariat en Annexe 3 du présent document.</p>
<p><u>Partie 3:</u></p> <p>Le Secrétariat présentera l'Annexe 4 du document 9.1, qui contient le nouveau modèle de présentation des propositions d'inscription convenu pour la COP12 et les notes associées visant à fournir des orientations aux Parties à la CMS sur la manière de remplir le modèle.</p>	<p>Doc.9.1/Rev.1 (Annex 4)</p>	<p><u>Partie 3 :</u></p> <p>Examiner le modèle révisé de présentation des propositions d'inscription d'espèces aux Annexes de la CMS et ses notes explicatives figurant en Annexe 4, le modifier au besoin et adopter le modèle aux fins du MdE.</p>
<p>10. Mesures de conservation</p>		
<p>10.1 Mesures de conservation spécifiques à chaque espèce pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins</p> <p>Le Président du Comité consultatif présentera le document 10.1/Rev.1 et Inf.15a-k sur les mesures de conservation hautement prioritaires pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE.</p>	<p>Doc.10.1/Rev.1</p> <p>Inf.15a-k</p>	<p>Noter les projets de fiches d'information sur les mesures de conservation spécifiques à chaque espèce qui sont présentées comme document Inf.15 a-k</p> <p>Adopter les mesures recommandées résumées à l'Annexe 1 du document 10.1/Rev.1 et envisager leur application.</p> <p>Charger le Comité consultatif d'actualiser régulièrement les fiches d'information existantes et d'élaborer des fiches pour les espèces nouvellement inscrites ;</p> <p>Charger le Secrétariat de publier les fiches sur le site Web et de les diffuser.</p>
<p>10.2 Conservation des habitats</p> <p>Le Président du Comité consultatif présentera le document 10.2 sur la</p>	<p>Doc.10.2</p> <p>Inf.14</p>	<p>Examiner les recommandations formulées par le Comité consultatif sur la mise en œuvre de l'activité 9.1 du Plan de conservation ;</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
« Conservation des habitats » qui contient en annexe les recommandations formulées par le Comité à sa deuxième Réunion sur la mise en œuvre de l'Activité 9.1 du Plan de conservation.		Prendre en considération ces recommandations dans toutes les activités nationales ou régionales de planification de l'espace marin et la gestion des AMP.
11. Collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches		
<p>11.1 Collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches</p> <p>Le président du CC présentera le document 11.1, qui contient des recommandations du Comité consultatif avec l'appui du Groupe de travail sur la conservation sur :</p> <p>a) Un projet de « Procédure de collaboration du MdE Requins avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) concernées » et « Activités recommandées aux Signataires du MdE Requins dans le cadre de leur engagement avec les ORGP thonières concernées » (Annexe 1) ; et</p> <p>b) Un exemple de note d'information aux Signataires sur la manière de préparer une réunion ORGP (Annexe 2).</p>	Doc.11.1	<p>Examiner, amender au besoin et adopter la « Procédure de collaboration du MdE Requins avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) concernées » et les « Activités recommandées aux Signataires du MdE Requins dans le cadre de leur engagement avec les ORGP thonières concernées », telles que présentées en Annexe 1 du document 11.1;</p> <p>Envisager d'inclure de telles activités dans la proposition de Programme de travail pour 2019-2021 (CMS/Sharks/MOS3/Doc.16.1)</p> <p>Examiner l'exemple de note d'information à l'intention des Signataires figurant à l'Annexe 2 du document 11.1 et fournir des orientations indiquant : si les Signataires souhaitent que le Secrétariat prépare de telles notes d'information adressées aux Signataires avant chaque réunion pertinente des ORGP; et si ce format doit être utilisé pour les notes d'information futures.</p> <p>Prendre en compte les incidences budgétaires de la participation aux réunions pertinentes des ORGP si la stratégie de collaboration avec les ORGP est adoptée telle que le recommande le Comité consultatif.</p>
12. Communication et sensibilisation		
12.1 Projet de stratégie de communication et de sensibilisation pour le MdE Requins	Doc.12.1	Examiner le « Projet de stratégie de communication et de sensibilisation » figurant à l'Annexe 1, en tenant

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>Les co-présidents du Groupe de travail intersessions (GTI) présenteront le document 12.1 sur le « Projet de stratégie de communication et de sensibilisation pour le MdE Requins », qui a été élaboré par le Groupe sur la base de la décision prise à la MOS2. Cette tâche a été incluse dans le Programme de travail 2016-2018 comme activité 27. Le projet de stratégie contient différentes options concernant la mesure dans laquelle il faudrait insister sur le degré d'affiliation du MdE avec sa Convention mère, la CMS, options soumises à l'examen des Signataires.</p>		<p>compte des notes du Secrétariat présentées à l'Annexe 2, et proposer des changements le cas échéant ;</p> <p>Adopter la Stratégie en tant que document d'orientation pour la communication pour le MdE Requins.</p>
<p>13. Renforcement des capacités</p>		
<p>13.1 Projet de stratégie de renforcement des capacités pour le MdE Requins</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 13.1 sur le « Projet de stratégie de renforcement des capacités pour le MdE Requins » qui contient les résultats d'une enquête sur les besoins en renforcement des capacités des Signataires à l'Annexe 1 et un projet de programme de renforcement des capacités pour le MdE Requins à l'Annexe 2. Ce dernier présente des éléments que le Comité consultatif a recommandé d'inclure.</p>	<p>Doc.13.1</p> <p>Inf.13</p>	<p>Prendre note des résultats de l'enquête tels qu'ils figurent dans ce document et des informations supplémentaires fournies dans le document Inf.13;</p> <p>Examiner, modifier le cas échéant et adopter le projet de programme de renforcement des capacités.</p>
<p>14. Comité consultatif</p>		
<p>14.1 Propositions d'amendement du mandat du Comité consultatif</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 14.1 sur les « Propositions d'amendement du mandat du Comité consultatif », qui contient des suggestions du Secrétariat visant à amender le mandat du Comité consultatif afin de maintenir et d'améliorer sa fonctionnalité et d'assurer la continuité.</p>	<p>Doc.14.1</p>	<p>Examiner et prendre en considération le projet de révision du mandat du Comité consultatif joint en annexe pour adoption ;</p> <p>En fonction de la décision prise ci-dessus, soit nommer de nouveaux membres pour remplacer ceux qui se retirent, soit décider de renouveler le mandat des membres en place¹.</p> <p>Faire des suggestions pour d'autres modifications du mandat, le cas échéant.</p>
<p>15. Partenariats et coopération</p>		

¹ Avant et pendant la MOS, les Signataires devraient se consulter au niveau régional et proposer des candidats, selon que de besoin. Ce faisant, les Signataires devraient tenir compte de l'expertise nécessaire, comme il est souligné au paragraphe 6 du mandat.

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>15.1 Coopération avec la CMS sur la mise en œuvre d'actions concertées pour les requins et les raies</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 15.1 sur la « Coopération avec la CMS sur la mise en œuvre d'actions concertées pour les requins et les raies ». Les Annexes 1-3 de ce document comprennent des suggestions du Secrétariat et du Comité consultatif relatives à la coopération avec la CMS sur la mise en œuvre des actions concertées qui ont été adoptées à la COP12 de la CMS pour le requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>), les raies <i>Mobula</i>, et l'ange de mer (<i>Squatina squatina</i>).</p>	<p>Doc.15.1</p> <p>Inf.8 Inf.9 Inf.10 Inf.11 Inf.12</p>	<p>Examiner les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe sur la coopération avec la CMS concernant la mise en œuvre d'actions concertées pour les requins et les Mobulidae, et les suggestions du Secrétariat pour l'ange de mer, en tenant également compte du document CMS/Sharks/MOS3/Inf.8-10;</p> <p>Formuler des commentaires et procéder à des révisions et à des ajouts concernant le soutien à la mise en œuvre par le MdE, les entités en charge de la mise en œuvre et les implications potentielles sur le budget du MdE Requins;</p> <p>Approuver le soutien à la mise en œuvre du MdE Requins comme recommandé ;</p> <p>Envisager de soumettre à la COP13 de la CMS des propositions d'actions concertées pour d'autres espèces figurant à l'Annexe 1 et donner au Comité consultatif des directives à cet effet.</p>
<p>16. Programme de travail</p>		
<p>16.1 Programme de travail (2019-2021) pour appuyer la mise en œuvre du MdE Requins</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 16.1, qui contient un « Projet de programme de travail (PdT) 2019-2021 » à l'Annexe 1. Le projet de PdT 2019-2021 vise à donner des orientations aux Signataires, au Comité consultatif, au Secrétariat et aux partenaires coopérants sur la mise en œuvre du MdE durant la prochaine période triennale.</p> <p>L'Annexe 2 contient un examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PdT 2016-2018.</p>	<p>Doc.16.1</p>	<p>Prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre en Annexe 2;</p> <p>Examiner le projet de PdT 2019-2021 en Annexe 1, faire des changements le cas échéant, compléter le PdT sur la base des discussions et des mesures convenues aux points 10, 11, 13 et 15 de l'ordre du jour, et adopter un nouveau PdT pour la prochaine période triennale.</p>
<p>17. Questions administratives et budgétaires</p>		
<p>17.1 Rapport sur l'exécution du budget au cours de la période triennale 2016-2018</p> <p>Le Secrétariat présentera son rapport sur la performance et l'exécution</p>	<p>Doc.17.1</p>	<p>Prendre note du rapport sur l'exécution du budget ;</p> <p>Fournir toute orientation au Secrétariat si nécessaire.</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
du budget du MdE Requins de la CMS pour la période triennale 2016-2018.		
<p>17.2 Projet de budget pour la période triennale 2019-2021</p> <p>Le Secrétariat présentera sa proposition pour accroître les ressources du Secrétariat en conformité avec la section 8 du MdE. Deux scénarios budgétaires, visant à fournir des ressources adéquates et prévisibles au MdE sont présentés ainsi que des suggestions pour assurer au Secrétariat la sécurité financière.</p>	<p>Doc.17.2</p>	<p>Examiner les scénarios budgétaires présentés dans les Annexes 1 à 3, en tenant également compte des discussions au titre des points 10, 11, 13, 15 et 16 de l'ordre du jour, et adopter un budget pour 2019- 2021 ;</p> <p>Convenir de partager les coûts sur la base de la répartition présentée en Annexe 4 ;</p> <p>Adopter le projet de mandat révisé pour le Fonds d'affectation spéciale, présenté à l'Annexe 5, et demander au Directeur exécutif du PNUE de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour trois années supplémentaires.</p>
<p>18. Examen de la performance et de l'Annexe 1</p>		
<p>18.1 Proposition de l'UE pour entreprendre un examen de la performance du MdE Requins et d'établir un processus d'examen périodique de l'Annexe 1</p> <p>L'UE présentera sa proposition décrite dans le document 18.1. Le Président du Comité consultatif présentera ensuite les commentaires du Comité sur la proposition de l'UE tels qu'ils figurent dans l'additif au document.</p>	<p>Doc.18.1 Doc.18.1/Add.1</p>	<p>Prendre note de la proposition de l'Union européenne et en discuter, en tenant également compte des commentaires du Comité exécutif.</p>
<p>19. Date et lieu de la prochaine Réunion</p> <p>Les Signataires sont invités à fixer une date pour la MOS4 et à proposer d'accueillir la Réunion.</p>	<p><i>Pas de document</i></p>	<p>Fixer une date provisoire pour la MOS4 et proposer d'accueillir la Réunion.</p>
<p>20. Questions diverses</p>	<p><i>Pas de document</i></p>	
<p>21. Clôture de la Réunion</p>	<p><i>Pas de document</i></p>	